

PSA

« La janais »

Défendez vos droits

Quelques chiffres...

- **600 millions d'euros** : c'est le profit réalisé au premier semestre 2020 alors que toutes les usines ont été fermées pendant deux mois !
- **Plus de 3,5 milliards d'euros de bénéfices net en 2019**
Nouveau record de rentabilité et de profit.
- **PSA a engrangé 10,8 milliards d'euros de bénéfices en cinq ans.**

**On presse le citron
Et on jette la peau !**



**500 intérimaires
A pôle Emploi**

La direction a même imposé 26 mn supplémentaires pour l'équipe de nuit depuis le mardi 3 novembre, trois jours avant l'annonce de l'arrêt de cette même équipe de nuit.

Et comble du cynisme, la direction maintient « si besoin » ces 26 mn supplémentaires à l'équipe de nuit jusqu'au dernier jour de production, le 13 novembre !

**COMMENT ACCEPTER QUE CERTAINS GALERENT AU CHOMAGE
PENDANT QUE D'AUTRES S'ÉPUISENT A TROP TRAVAILLER ?**



SACHEZ-LE ! LA CGT A OBTENU L'AMELIORATION DE VOS DROITS DANS L'INTERIM

Une prime « naissance » vous est proposée par la Mutuelle des salarié-e-s intérimaires (Intérimaires Santé). Vous pouvez toucher **jusqu'à 300€** pour la naissance ou l'adoption de votre enfant. Et si votre conjoint-e est également couvert par Intérimaire Santé, chacun-e d'entre vous pourra la toucher. Plus d'infos sur www.interimaressante.fr

PRIME PEPA

En tant que salarié-e intérimaire, que vous soyez en contrat d'intérim classique ou en CDI-I, vous avez des droits. Vous devez bénéficier des mêmes droits que les embauché-e-s de l'entreprise où vous êtes en mission.

Chez PSA, il existe la « prime PEPA ». Celle-ci avait été reconduite pour 2020. Vos collègues embauché-e-s chez PSA l'ont donc perçu.

Et vous ? L'égalité de traitement définie par le Code du travail n'a pas été respectée ?

Contactez vite la CGT de votre société d'intérim. Elle mettra la pression nécessaire pour vous en faire bénéficier ! Par leur action, de nombreux intérimaires en mission dans des entreprises de différents secteurs, ont déjà bénéficié des mêmes droits que les embauché-e-s !

Faites valoir vos droits !

Vos contacts CGT intérim

CGT Manpower	DEMAY jean-Luc	☎ 06 03 68 17 98
	BEILLOUIN Denis	☎ 06 76 67 17 04
CGT Adecco	JUTANT Philippe	☎ 06 01 01 89 96
CGT Randstad	MECHACHTI Mohamed	☎ 06 32 93 75 53
CGTSynergie	DENIS Sandra	☎ 06 85 67 84 78
	PATELOU Pascal	☎ 07 58 83 75 98

Bulletin de syndicalisation

A retourner à la : CGT - Case 460 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 89 80 - Fax 01 55 82 89 79 - Mail: interim@cgt.fr - Site internet : www.interim.cgt.fr

Nom : Prénom :
Date de naissance : Profession :
Adresse : Code Postal
: Ville :
Portable : Mail : Agence d'intérim
: Signature :

La cotisation syndicale mensuelle est de à 1 % du salaire net, avec un minimum de 10 €. Vous pouvez payer par prélèvement ou par chèque à l'ordre de la «CGT».

"66% du montant de vos cotisations sont déductibles de vos impôts sur les revenus. Si vous n'êtes pas imposable, vous avez droit à un crédit d'impôts, le Trésor Public vous remboursera donc 66% du montant de vos cotisations". Dès réception de votre règlement, vous recevrez votre carte d'adhérent et de la documentation concernant l'intérim.

Novembre 2020